

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

11^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES COMMUNIQUE FINAL

La onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 12 Décembre 2003 à Brazzaville, au Palais du parlement, sous la présidence de son Excellence Pierre MOUSSA, ministre congolais du Plan, de l'Aménagement du Territoire, chargé de l'Intégration Economique.

Le Conseil a été précédé par les travaux préparatoires du Comité inter Etats du 8 au 10 décembre et par la tenue des Conseils d'Administration des organismes spécialisés de la Communauté le 11 Décembre 2003.

Dans son discours, le Président du Conseil a, aux noms du Président de la République du Congo, Président en exercice de la Communauté son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, du Gouvernement et du peuple congolais, souhaité la bienvenue à Brazzaville, à ses homologues de la sous région, ainsi qu'aux responsables des Institutions et Organismes spécialisés de la Communauté.

Il a exhorté le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, à s'engager résolument dans le sens du renforcement d'une nouvelle dynamique régionale ainsi que les gouvernements des Etats membres de la Communauté, à persévérer dans la voie des réformes, dans la rigueur et la discipline, pour consolider le redressement de nos économies, afin d'impulser des politiques hardies de développement que nos populations attendent.

Il a remercié la Communauté toute entière, pour les marques de solidarité pleinement agissantes dont a bénéficié son pays pendant son mandat à la tête de la CEMAC, et s'est félicité du retour de la paix en République Centrafricaine.

Poursuivant son propos, il a demandé au Secrétariat Exécutif de faire le point sur les avancées enregistrées et les obstacles rencontrés tout au long des douze mois écoulés en rapport avec la lettre de cadrage du Président en exercice de la CEMAC, et exhorté le Secrétariat à préparer dès à présent le rapport-bilan de la première étape quinquennale du processus d'intégration qui coïncidera avec les assises de Libreville en fin 2004.

En terminant son propos le Président s'est réjoui du déroulement de la première édition de la Coupe de football de la CEMAC.

Abordant ses travaux proprement dits, le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter Etats, et des Conseils d'Administration des organismes spécialisés de la Communauté.

Au cours de leurs échanges, les Ministres ont passé en revue l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En matière de politiques économiques, les ministres ont pris connaissance du Rapport semestriel 2003 sur l'Exécution de la surveillance multilatérale.

Il ressort de ce rapport que:

- au niveau international, l'économie mondiale pour l'année 2003 connaîtrait une poursuite de la croissance de l'ordre de 3,2%, en rapport avec le dynamisme de la demande intérieure ;

- au niveau de la Communauté, la situation économique, financière et sociale en 2003 se caractériserait par une stabilisation de la croissance (4,3%), une amélioration de la situation budgétaire, une stabilité de la monnaie commune, une réduction des tensions inflationnistes et une diminution du déficit du solde courant extérieur. Sur le front social, les efforts enregistrés en matière de paix n'ont pas encore d'effets significatifs sur les indicateurs de développement ;

- en ce qui concerne l'état de la convergence dans la CEMAC, une des difficultés de son évaluation réside dans l'absence ou le retard de production du rapport périodique par les cellules nationales, l'insuffisance ou le manque de données sur la dette et les arriérés intérieurs, et l'absence du programme triennal. En tout cas, les prévisions pour 2003 font ressortir que seuls le Cameroun et le Gabon respectent les quatre critères alors que la Guinée Equatoriale et le Tchad en observent trois, le Congo deux et la Centrafrique aucun. Les données partielles du taux d'endettement public constituent une source de préoccupation particulièrement pour le Congo.

- Concernant les relations de la Communauté et des Etats membres avec la Communauté Internationale, celles-ci restent à améliorer. En effet, seuls deux pays, le Cameroun et le Tchad, ont des programmes économiques réguliers soutenus par le FMI et la Banque Mondiale. Les efforts engagés par certains pays pour normaliser leurs relations tant sur le plan multilatéral que bilatéral doivent être poursuivis.

Le Conseil des ministres a pris acte de ce rapport et souhaite que le Secrétariat Exécutif apporte de manière plus substantielle les appuis nécessaires aux cellules nationales, afin de permettre aux Etats d'aller véritablement vers la convergence.

Examinant la situation de la construction du marché commun, les ministres ont pris connaissance des conclusions d'un rapport élaboré par nos partenaires au développement et intitulé " VERS L'UNION DOUANIERE EN AFRIQUE CENTRALE ".

Ce rapport très critique dresse un bilan mitigé sur la mise en œuvre des outils douaniers de la politique commerciale, à savoir la valeur en douane, la politique tarifaire, l'origine des marchandises, la fiscalité intérieure, le transit et la libre circulation des marchandises, ainsi que sur l'outil informatique.

Le Conseil des ministres a jugé pertinentes et fait siennes les recommandations du Comité Inter Etats. En outre, il s'est préoccupé de la question de la non application intégrale et uniforme par les Etats membres de volets importants de la réforme fiscal-douanière.

A cet effet, il a instruit le Secrétariat Exécutif d'opérer des contrôles plus efficaces pour que la réforme fiscal-douanière s'applique réellement au besoin en recourant à la collaboration de la Cour Communautaire de Justice.

Les ministres ont également réaffirmé leur engagement à tout mettre en œuvre pour corriger ces dysfonctionnements qui risquent à terme de mettre en péril les fondements mêmes de notre Communauté.

Ils se sont engagés dans l'immédiat à supprimer la surtaxe temporaire, et à garantir la bonne application du Tarif Préférentiel Généralisé, ainsi qu'à maîtriser les exonérations.

Passant à l'examen du mécanisme de financement de la Communauté, les ministres se sont montrés fort préoccupés des faibles performances de la Taxe Communautaire d'Intégration. Après avoir relevé les causes des faibles rendements enregistrés dans les Etats, ils ont décidé entre autres de la systématisation de l'émission d'un chèque spécial pour le règlement de la TCI, et le reversement par les Trésors nationaux des produits de cette taxe aux comptes CEMAC ouverts dans les livres de la BEAC, afin de rendre effectivement opérationnel le Fonds de Développement dès janvier 2004.

Ils ont par ailleurs exhorté le Secrétariat Exécutif à faire jouer les mécanismes de recouvrements des contributions édictés par les textes organiques de la Communauté et ont demandé au Secrétaire Exécutif de convoquer la première réunion du Comité de gestion du Fonds avant juin 2004.

S'agissant du règlement des arriérés de contributions, le Conseil a demandé aux Etats concernés de tout mettre en œuvre pour le règlement urgent de cette question.

Poursuivant leurs travaux, les ministres ont adopté les budgets du Secrétariat Exécutif et des Institutions et Organismes spécialisés.

Sur le plan réglementaire, les ministres ont adopté les statuts de l'Organisation de la Coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique Centrale (OCEAC), du Centre Inter Etats d'Enseignement Supérieur de la Santé Publique (CIESPAC), ainsi que les statuts révisés de l'Institut sous-régional, multisectoriel, de Technologie Appliquée, de planification et d'évaluation des projets (ISTA) et de l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA).

Examinant le dossier de pôle régional des régies financières de l'Afrique Centrale, le Conseil a donné mandat au Secrétariat Exécutif de se rapprocher des autorités gabonaises pour préalablement régler les questions liées aux modalités concrètes de la mise en place de cette nouvelle Institution avant de soumettre le projet de statuts de cet Institut au prochain Conseil.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a donné mandat au Secrétaire Exécutif de négocier et signer des accords de coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle d'une part, et l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale d'autre part.

Abordant les questions d'ordre général, le Conseil des ministres s'est félicité de la mise en place de la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et de l'évolution du projet de création de la Compagnie de Transport aérien en Zone CEMAC. Il a instruit le Secrétariat Exécutif de tout mettre en œuvre pour convoquer le premier tour de table des actionnaires, prélude à l'Assemblée Générale Constitutive avant le 24 janvier 2004 à Brazzaville.

Dans le domaine Institutionnel, le Conseil des ministres s'est longuement penché sur le projet de convention devant régir le futur parlement communautaire, a formulé des recommandations à l'attention de la Conférence des Chefs d'Etat.

A propos des conséquences liées aux événements survenus à Bangui le 15 mars 2003, le Conseil des ministres a décidé de l'indemnisation des familles des militaires de la Force de la CEMAC décédés dans le cadre des opérations de sécurisation de la République Centrafricaine.

Il a également marqué son accord pour l'indemnisation d'un cadre du Secrétariat Exécutif en réparation du préjudice corporel subi. De même, il a autorisé le Secrétariat Exécutif à couvrir les charges financières liées aux opérations d'évacuation du personnel. Enfin, sur ce dossier, le Conseil a demandé au Secrétariat Exécutif de soumettre à la prochaine session, une évaluation plus exhaustive et plus objective des dommages matériels subis par les cadres du Secrétariat.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte d'un certain nombre de notes d'informations relatives notamment aux programmes de coordination des politiques sectorielles et délivré des agréments divers, de conseils fiscaux, de commissionnaires en douanes, de transporteurs routiers, etc... Enfin, le Conseil a pris acte de la Déclaration de Brazzaville sur la Coupe de football et a agréé entre autres la création d'un Fonds de soutien au sport en particulier du football dans la CEMAC, domicilié au Secrétariat Exécutif.

Avant de se préparer le Conseil a convenu de la tenue d'une session spéciale à la veille de la Conférence des Chefs d'Etat.

Au terme de ses travaux, le Conseil a tenu à remercier le Président de la République du Congo, le Gouvernement et le peuple congolais pour l'accueil chaleureux et les grandes marques de délicates attentions dont ils ont été l'objet pendant leur séjour.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 19h40mn.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et d'entente cordiale.

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2003

**Le Président du Conseil
Pierre MOUSSA**